

J'aurais une autre proposition à faire: le président du Conseil du Trésor et le président du Conseil privé, ou quiconque de ses collègues qui avec lui en sera responsable, devraient réfléchir sérieusement aux modifications qui doivent être apportées au cours de la présente session à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Si nous voulons réellement assurer un service efficace et rendre heureux les gens qui travaillent pour nous, nous pourrions notamment nous assurer que les relations entre le gouvernement en tant qu'employeur et les fonctionnaires en tant qu'employés sont les meilleures du monde. Il faut apporter certaines améliorations à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, et certaines d'entre elles doivent être meilleures que certaines des propositions formulées dans le rapport du comité mixte de la dernière session.

Toutefois, je tiens à signaler que si nous voulons une Fonction publique efficace, comme le préconise le rapport déposé aujourd'hui, c'est un autre domaine où nous devrions faire tout les efforts possible. C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de sorte qu'elle permette de meilleures relations employeur-employés au lieu de renforcer et d'imposer restrictions, sanctions, et ainsi de suite.

Je conclurai en répétant que nous avons une très bonne Fonction publique et que nous devons faire tout notre possible pour encourager ceux qui se consacrent à nous servir, nous et tous les Canadiens.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je serai très bref. Je veux d'abord remercier le ministre de nous avoir fait parvenir la copie de sa déclaration et le document qu'il a déposé et qui constitue un rapport que j'étudierai avec soin. A tout événement, cette réglementation sur la performance, d'après la déclaration du ministre, va s'appliquer à 166,000 fonctionnaires. Cela représente beaucoup de gens.

Je suis convaincu que sur un nombre aussi considérable de fonctionnaires, diverses catégories de personnes ont des méthodes de travail qui diffèrent les unes des autres. Mais ce que vise le gouvernement, et ce que nous espérons tous ensemble réussir, c'est d'obtenir une plus grande efficacité de la part des fonctionnaires, tout en les traitant humainement, afin qu'ils soient en mesure d'aimer davantage leur travail. J'ai toujours considéré, lorsque j'ai eu des personnes sous mes ordres, que je devais d'abord découvrir leurs qualités principales, afin qu'elles travaillent dans le domaine où elles pouvaient donner le meilleur rendement possible et aimer davantage leur travail.

Je suis convaincu, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, qu'il existe certainement au sein de la Fonction publique des fonctionnaires qui se soucient un peu moins des responsabilités qui se rattachent à leurs fonctions, et parfois font leur travail d'une façon un peu nonchalante. Voilà des choses qu'on n'aime pas dire, parce que ce n'est pas général. Je dois dire que j'ai souvent affaire au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet des allocations familiales et de la sécurité sociale, et j'ai toujours reçu une excellente collaboration. Lorsque j'ai demandé des renseignements, je les ai obtenus très rapidement. Je leur rends ce témoignage, parce qu'on a assez souvent l'occasion de critiquer parce qu'on est pressé. Lorsqu'on rencontre quelqu'un qui veut nous aider, qui veut réellement collaborer, on est heureux de cela, et on

Performance à la Fonction publique

doit le dire si on veut avoir la possibilité de faire des reproches à un certain moment, lorsque cela peut être mérité.

De toute façon, pour aider ceux qui travaillent à la Fonction publique, il est important de choisir de bons directeurs, des gens humains, capables, lorsqu'un fonctionnaire ne donne pas son plein rendement, d'en trouver la cause. Il faudrait que le directeur de service rencontre l'employé d'une façon bien délicate et essaie de comprendre avec lui ce qui ne va pas. Nous avons dans nos vies des problèmes qui nous empêchent parfois d'être aussi efficaces que nous le voudrions. Il ne faut donc pas demander l'impossible aux autres. Cela peut arriver. Un bon directeur de service, monsieur le président, doit diriger d'une façon humaine, découvrir les faiblesses, les inconvénients, et essayer d'aider ceux qui existent pour servir dans la Fonction publique. Il ne faudrait pas non plus oublier que, dans l'application de ce système, on devra tenir compte du fait qu'on a affaire à des personnes, et non pas à des machines.

Alors encore sur ce plan-là, même si on veut pousser l'efficacité à son maximum, tout en cherchant également la qualité, il faudra toujours tenir compte d'un facteur, c'est-à-dire que nous n'avons pas affaire à des machines, mais à des personnes humaines.

Monsieur le président, en terminant, je voudrais dire ceci: Les fonctionnaires, qu'on le veuille ou non, on en a besoin. Or cela est la responsabilité des personnes qui sont chargées de faire appliquer les lois qui sont adoptées par le Parlement. Il est arrivé parfois que certains fonctionnaires ont voulu prendre la place du législateur, c'était plutôt accidentel. Or dans le public, souvent on entend dire ceci: Ce sont les fonctionnaires qui mènent, c'est la bureaucratie qui mène. Ils ont raison dans certains cas, mais je ne voudrais pas que l'on généralise, parce que c'est en même temps déprécier la valeur de la Chambre. En somme le Parlement c'est l'autorité suprême. L'exécutif est chargé d'exécuter la volonté du Parlement, d'exécuter les lois, et pour ce faire, il y a des personnes au service de la Fonction publique. Alors, chacun doit remplir son rôle. Nous, comme députés, devons prendre nos responsabilités et présenter des lois qui sont aussi claires que possible, ainsi les fonctionnaires mettront moins de temps pour préparer des règlements en accord avec la loi qui a été adoptée par le Parlement, règlements qui sont nécessaires pour appliquer les lois dans le pays. Mais malheureusement, il arrive ceci.

Je le répète encore aujourd'hui, monsieur le président, les règlements qui sont édictés, après que la loi a été adoptée par le Parlement sont faits par des fonctionnaires bien intentionnés bien sûr, mais il arrive parfois qu'on ne se reconnaît pas lorsqu'on lit les règlements, on ne comprend pas la loi de la même façon, tellement les règlements ont été faits dans un autre état d'esprit.

Voilà pourquoi, encore une fois, monsieur le président, je suggère que les règlements, qui seront préparés à la suite de l'adoption d'une loi par le Parlement, soient déferés à l'un des comités permanents de la Chambre, quand il s'agit d'un projet de loi en particulier, avant qu'il soit approuvé définitivement par le Conseil des ministres. Il me semble que cette façon de procéder serait de nature à aider les ministres. Cela ne prendrait pas beaucoup plus de temps, et les députés eux-mêmes pourraient prendre connaissance du Règlement et pouvoir l'expliquer à nos commettants lorsqu'ils se plaignent de telle ou telle chose dans l'administration.